



WEBINAIRE « 1 H POUR COMPRENDRE »

**ENGAGER LA RENOVATION ENERGETIQUE
DE SES BATIMENTS PUBLICS
AVEC LE SDEC ENERGIE**

VENDREDI 16 AVRIL 2021

Les règles du webinar



Micro coupé



Webcam fermée



Questions sur l'onglet Q/R



Ordre du jour

1^{ère} partie : Un contexte favorable à la rénovation énergétique

2^{ème} partie : L'accompagnement du SDEC ENERGIE pour la rénovation énergétique

3^{ème} partie : Les modalités de mise en œuvre

4^{ème} partie : Retour d'expérience de la commune de TREVIÈRES

Les intervenants :

- SDEC ÉNERGIE :

Alban RAFFRAY, directeur du département Transition énergétique
Jérémy BREDIN, adjoint Energie



- Commune de TREVIÈRES :

Mireille DUFOUR, Maire





Sondage 1

Selon vous, que représentent les dépenses énergétiques dans votre budget de fonctionnement ?



Partie 1 :

Un contexte favorable à la rénovation énergétique

- **Facture énergétique / prix des énergies**
- **Reforme du DPE**
- **Décret tertiaire**
- **Décret BACS**
- **Attentes de la population**
- **Les dispositifs d'aides**

Impact du secteur « Bâtiment » sur l'environnement



Contexte économique



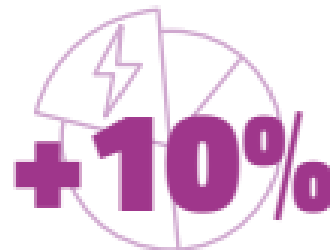
de la facture énergétique
provient des bâtiments
de la commune



de l'éclairage public



charge moyenne par habitant
que représentent ces coûts

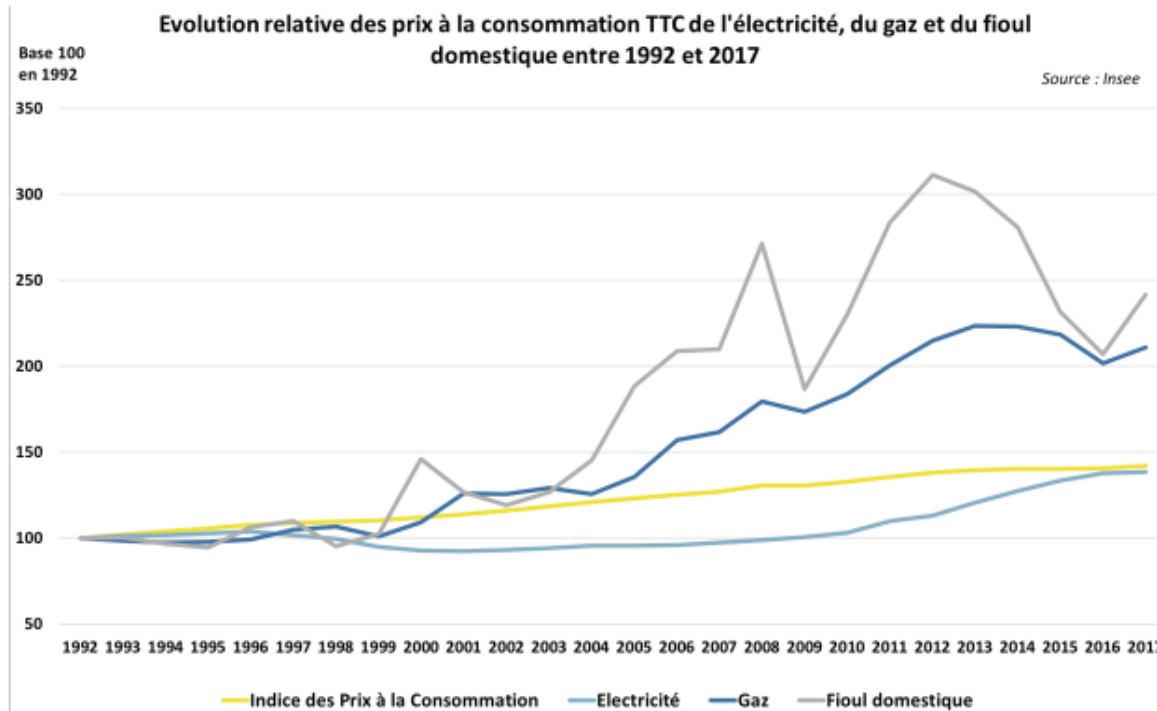


en dix ans d'augmentation de
la part d'énergie dans le budget
des communes



Contexte économique

Evolution des prix :



Exemple d'inflation des prix sur une commune suivi en CEP entre 2019 et 2020 :

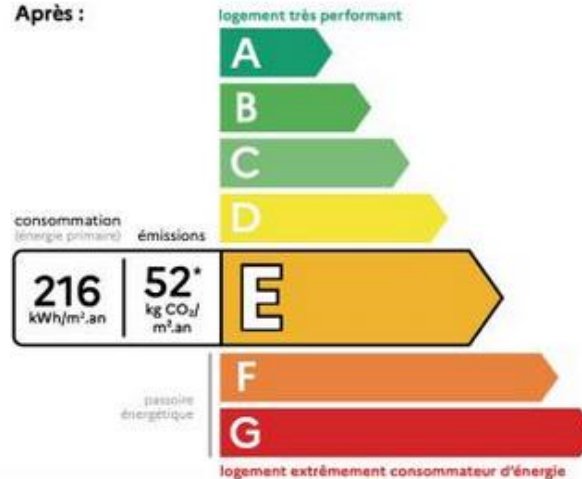
- électricité : + 7 %
- fioul : + 5 %

Contexte réglementaire

Réforme du DPE à venir :

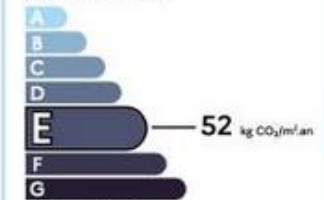
- Interdiction de location
 - Les G en 2025
 - Les F en 2028
 - Les E en 2034

Après :



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



émissions de CO₂ très importantes

Contexte réglementaire

Décret tertiaire

- **Obligation de résultat** pour des bâtiments > à 1 000 m²
- **Objectifs de réduction de :**
 - 40 % en 2030, 50 % en 2040, 60 % en 2050
 - Ou atteinte d'un seuil défini selon la catégorie



Contexte réglementaire

Décret tertiaire : quels bâtiments sont concernés ?



Local tertiaire situé dans un bâtiment mixte dont la surface est \geq à 1000m²



Bâtiment tertiaire d'une surface \geq à 1000m².



Bâtiments tertiaires < à 1000m² situés sur une même unité foncière ou sur un même site dont le cumul des surfaces est \geq à 1000m².

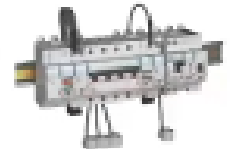


Contexte réglementaire

Le décret BACS

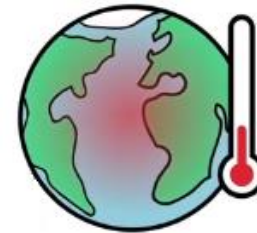
prévoit d'équiper les bâtiments tertiaires de systèmes d'automatisation et de contrôle d'ici le 1er janvier 2025.

Objectif : permettre aux bâtiments tertiaires d'atteindre les objectifs d'efficacité énergétique fixés récemment par le décret tertiaire



Contexte écologique

Lutter contre le dérèglement climatique



Répondre aux préoccupations croissantes des citoyens sur la transition énergétique



Aides mobilisables

Les aides mobilisables :

- **DSIL / DETR (classique)**
- **DSIL « Plan de relance » (exceptionnelle)**
- **APCR – Département du Calvados,**
- **Aide de la Région Normandie**
- **les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**
- **Les aides du SDEC ENERGIE**





Aides mobilisables

DETR / DSIL et Plan de relance

- **30 à 40% des travaux**
- Obligation de diagnostic énergétique global préalable
- Priorité à la rénovation énergétique des bâtiments
- **Budget supplémentaire de 12M€ pour 2020-2021** sur 3 thèmes prioritaires dont la rénovation énergétique/ transition énergétique (DSIL)

DETR/DSIL



- **4 milliards d'euros** pour la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Mise en œuvre via la DSIL : priorité à la rénovation énergétique des bâtiments publics, exigence de conformité à la Stratégie Nationale Bas Carbone

Plan de relance





Aides mobilisables

Département et Région

- APCR (communes < 2000 hab) :
 - **70% des travaux de rénovation globale performante** (hors écoles, max 28000€/an, cumul possible sur 4 ans), DPE exigé
 - **40% des travaux de rénovation ciblés**
- Contrats de territoire (EPCI et communes > 2000 hab) : entre **10% et 80% des travaux**

Conseil
départemental



- Sur les territoires labellisés uniquement
 - 200€/m², max 40% des travaux
 - Audit de type Ademe exigé
 - Incertitude sur la pérennité de ce financement

Conseil
régional



LES CEE

Tous les travaux qui génèrent des économies d'énergies sont potentiellement valorisables !

En pratique, il existe des **fiches standardisées** pour les travaux les plus fréquents :

- isolation des murs,
- remplacement de chaudière,
- pose d'un régulateur de chauffage, etc.



Ces fiches sont mises à jour par les services du ministère de la transition énergétique.



LES CEE



Exemple pour une collectivité :

La commune décide d'isoler 100 m² de combles aménageables pour un logement chauffé électriquement.

Calcul des CEE = 1 700 (Caen en zone H1) x 100 (m²) = 170 000 kWh cumac
soit 1 190 € (avec un prix du CEE à 7 € / MWh cumac)

➔ Soit elle contractualise avec un obligé ou laisse le soin à son artisan de valoriser ces CEE en contrepartie d'une ristourne financière

➔ Soit elle valorise elle-même (via la plateforme du SDEC ENERGIE par exemple)



LES CEE

Un outil d'aide : le comparateur de primes sur le site internet du SDEC ENERGIE : www.sdec-energie.fr/comparateur-de-primes-cee

Bienvenue dans votre espace dédié aux Certificats d'Économies d'Énergie [Accueil](#) [E-formation](#) [Les Certificats d'Économies d'Énergie](#)

COMPAREZ LES PRIMES DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE COLLECTIVITÉS, EN QUELQUES CLICS, RECEVEZ DES OFFRES DE PRIMES EN FONCTION DE VOS INVESTISSEMENTS.

Une question ? : [04 65 01 02 25](tel:0465010225)

C'est votre première visite

[Continuer](#)

Vous êtes déjà utilisateur

* Informations obligatoires

Votre adresse email *

Votre mot de passe *

[Valider](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

[Les primes : explication](#) [Les travaux ouvrant droit aux primes](#) [Mentions légales](#)



Aides mobilisables

Un outil d'aide : le moteur de recherche sur le site internet du
SDEC ENERGIE : <https://www.sdec-energie.fr/subventions>

SUBVENTIONS

les EPCI et le SDEC ENERGIE, réunis au sein de la commission consultative pour la transition énergétique, vous proposent cet outil de référencement des aides financières pour des projets sur le patrimoine bâti des collectivités. La liste qui vous est proposée se veut la plus exhaustive possible, toutefois, elle ne tient pas compte d'éventuels appels à projets, ni des contrats de territoire signés de façon bipartite entre les EPCI et l'Etat, la Région et le Département. Un grand soin a été apporté pour que les résultats soient aussi précis que possible, toutefois, le SDEC ENERGIE ne pourra être tenu responsable de quelconques manquements. Les collectivités sont invitées à vérifier l'éligibilité des projets et les taux d'aides directement auprès des financeurs.

JE SUIS *

- Sélectionner -

TYPE INVESTISSEMENT

Enveloppe du bâtiment/gros œuvre
Bois énergie
Géothermie



Sondage 2 :
**Avez-vous déjà réalisé un audit énergétique de
votre patrimoine communal ou intercommunal ?**



Sondage 3 :
**Avez-vous mis en œuvre les préconisations de
l'audit énergétique ?**

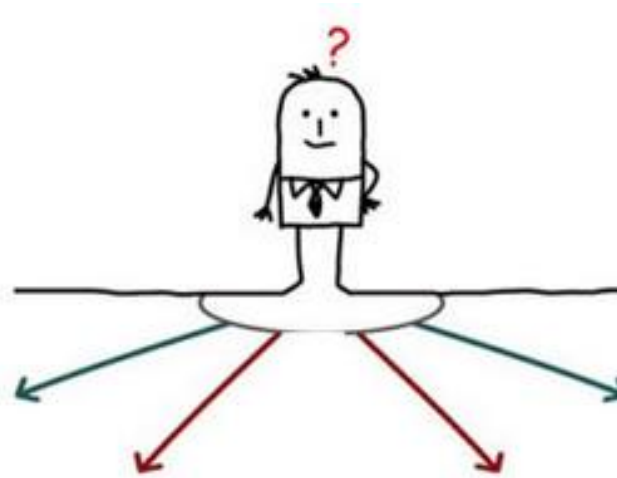
Partie 2 :

L'accompagnement du SDEC ENERGIE



Nouvel accompagnement : CEP renforcé

Combien ?



Comment ?

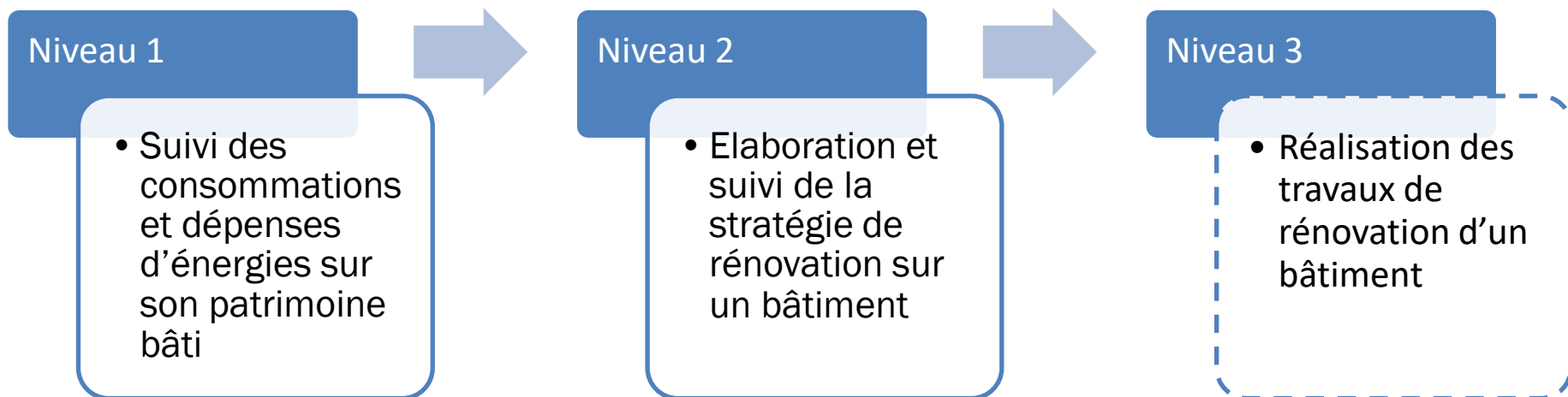
Pourquoi ?

Par où commencer ?

Quelles priorités ?



Nouvel accompagnement : CEP renforcé





Nouvel accompagnement : CEP renforcé

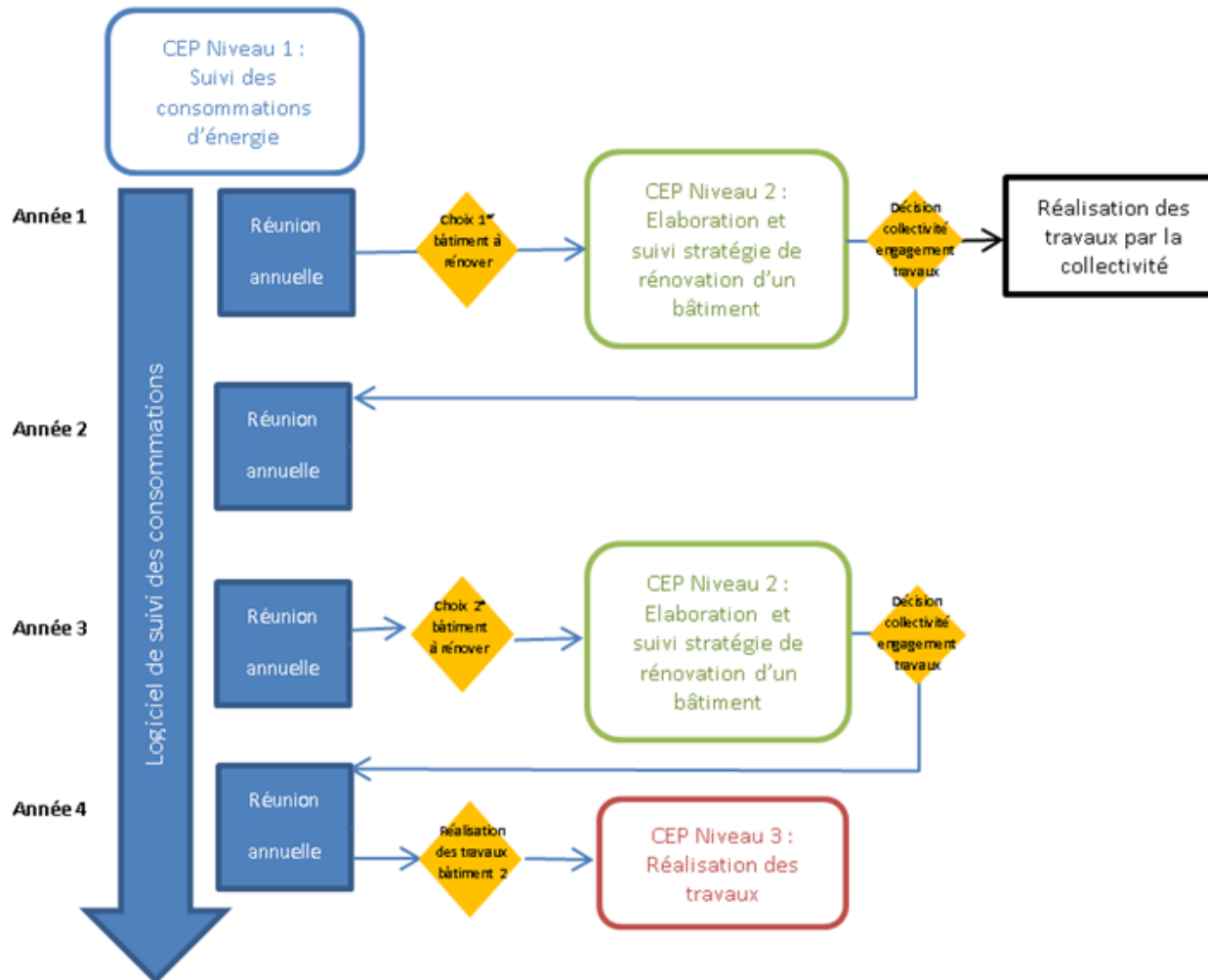
Les principes du nouvel accompagnement :

- une grande souplesse dans le niveau d'accompagnement (3 niveaux),
- Un accompagnement progressif au rythme de la collectivité,
- Un accompagnement renforcé pour faciliter le passage à l'acte (programmation, réalisation des travaux)





Exemple de parcours d'accompagnement d'une collectivité



CEP - Niveau 1

Suivre ses consommations et dépenses d'énergies





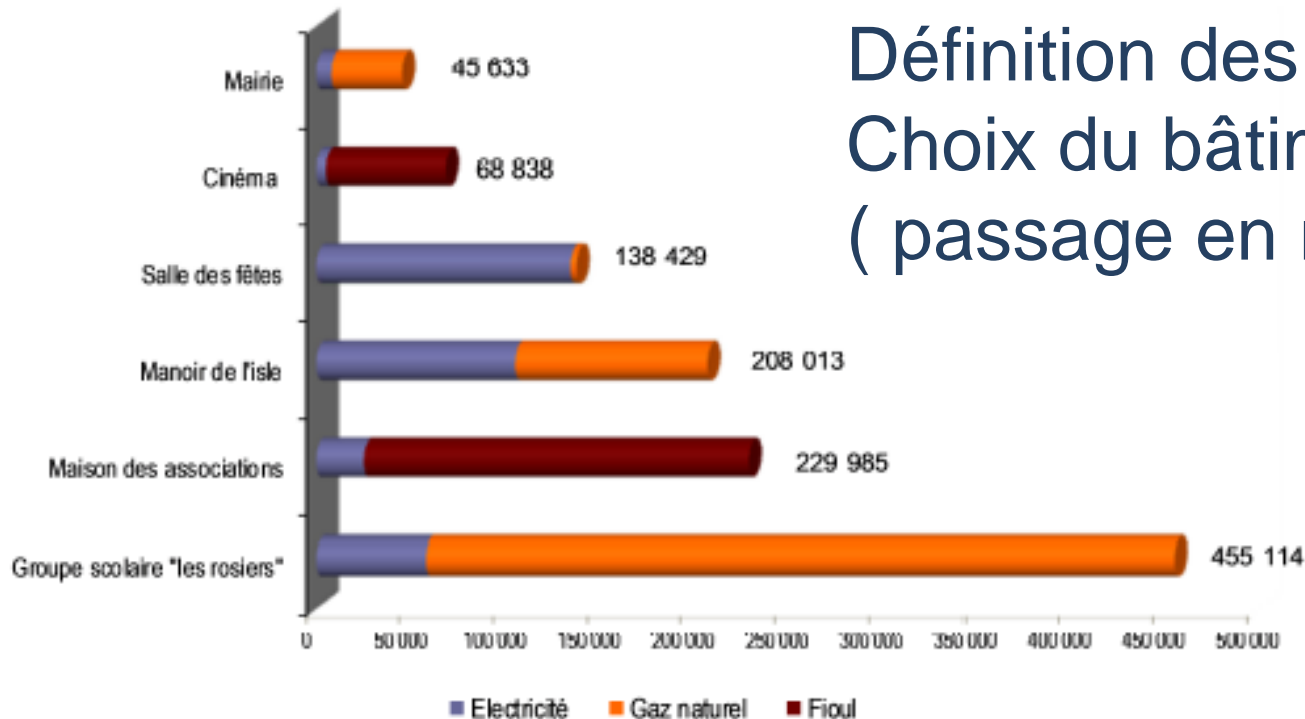
CEP Niveau 1

☐ Une réunion annuelle de suivi :

- conseil ponctuel sur la maintenance des installations,
- analyse des indicateurs issus du logiciel
- repérage des bâtiments à enjeux de rénovation (*dont décret tertiaire*)

CEP Niveau 1

Définition des priorités
Choix du bâtiment à rénover
(passage en niveau 2)



Fin de niveau 1 : choix du passage en niveau 2

Niveau 1

- Logiciel de suivi
- Réunion bilan annuelle

collectivité

Choix du /
des
bâtiment(s)
à rénover

CEP Niveau 2 : Elaboration
et suivi de la stratégie
de rénovation du/des
bâtiment(s)

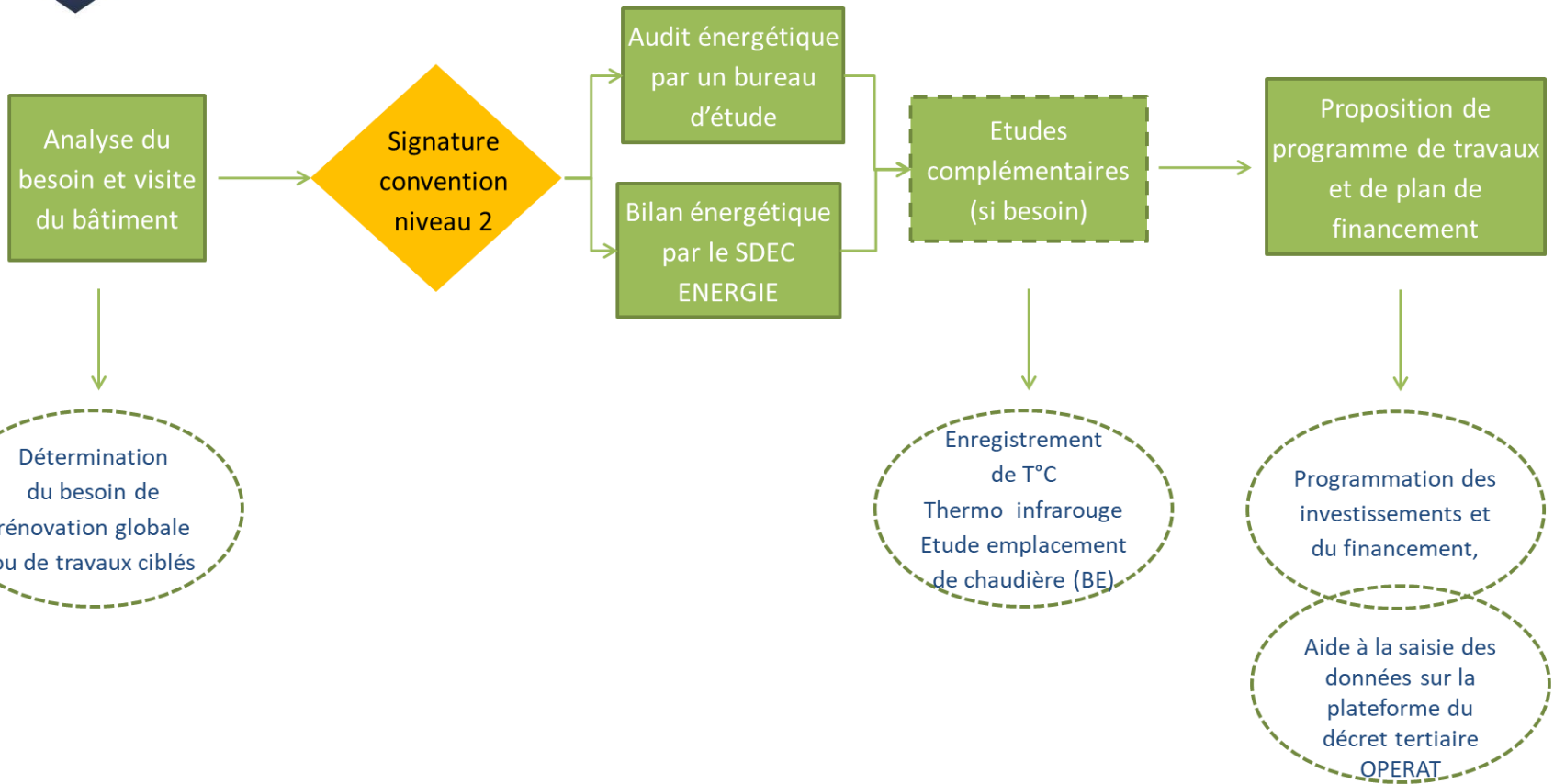
CEP - Niveau 2

Elaborer et suivre la stratégie de rénovation





CEP Niveau 2





CEP Niveau 2

Suite à l'analyse du besoin : 2 possibilités :

- **Proposition de réaliser un audit énergétique par un bureau d'études** (*marché et aide financière du SDEC ENERGIE*)
- **Proposition de réaliser un bilan énergétique par le SDEC ENERGIE** (*aide financière du SDEC ENERGIE*)

- 3 étapes :



ETAPE 1 : Etat des lieux

- Visite sur site, récupération de factures et plans,
- Caractéristiques du site (enveloppe, chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire, régulation, etc.)
- Analyse des contrats d'énergies

ETAPE 2 : Audit/ Bilan

AUDIT (bureau d'études)

- Analyse des données
- Elaboration des scénarios d'amélioration selon le niveau d'ambition du projet
- Aides mobilisables
- Analyse financière en coût global (travaux, factures énergétiques futures, coûts d'exploitation)
 - Temps de retour sur investissement

BILAN (SDEC Energie)

- Analyse des données
- Préconisations et hiérarchisation des priorités de travaux
- Estimations des coûts, gains énergétiques
- Aides mobilisables



ETAPE 3 : Réunion de restitution

- Présentation des résultats et des livrables,
- Echanges avec le SDEC ENERGIE et les élus de la collectivité,
- Programmation pluriannuelle des travaux





Financement des audits

Le SDEC ENERGIE a sollicité selon les cas :

- Une aide du programme ACTEE 2 (taux d'aide de 50%),
- Dans le cas d'audits groupés à l'échelle d'un EPCI, une aide de la Région Normandie, au titre du dispositif « IDEE Conseil – Audits énergétiques groupés de bâtiments publics » (taux d'aide de 60%).

En complément, le SDEC ENERGIE apporte une aide financière sur le reste à charge de la collectivité (jusqu'à 80%)

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

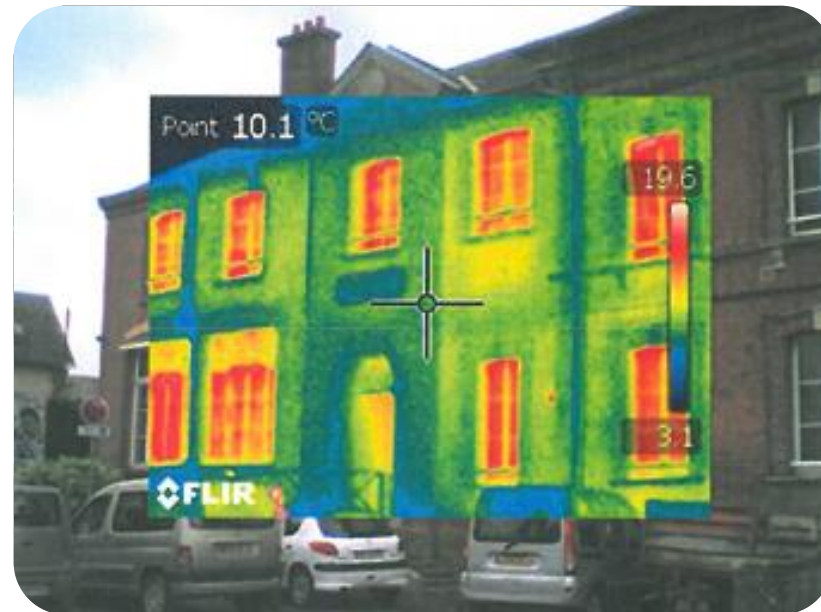


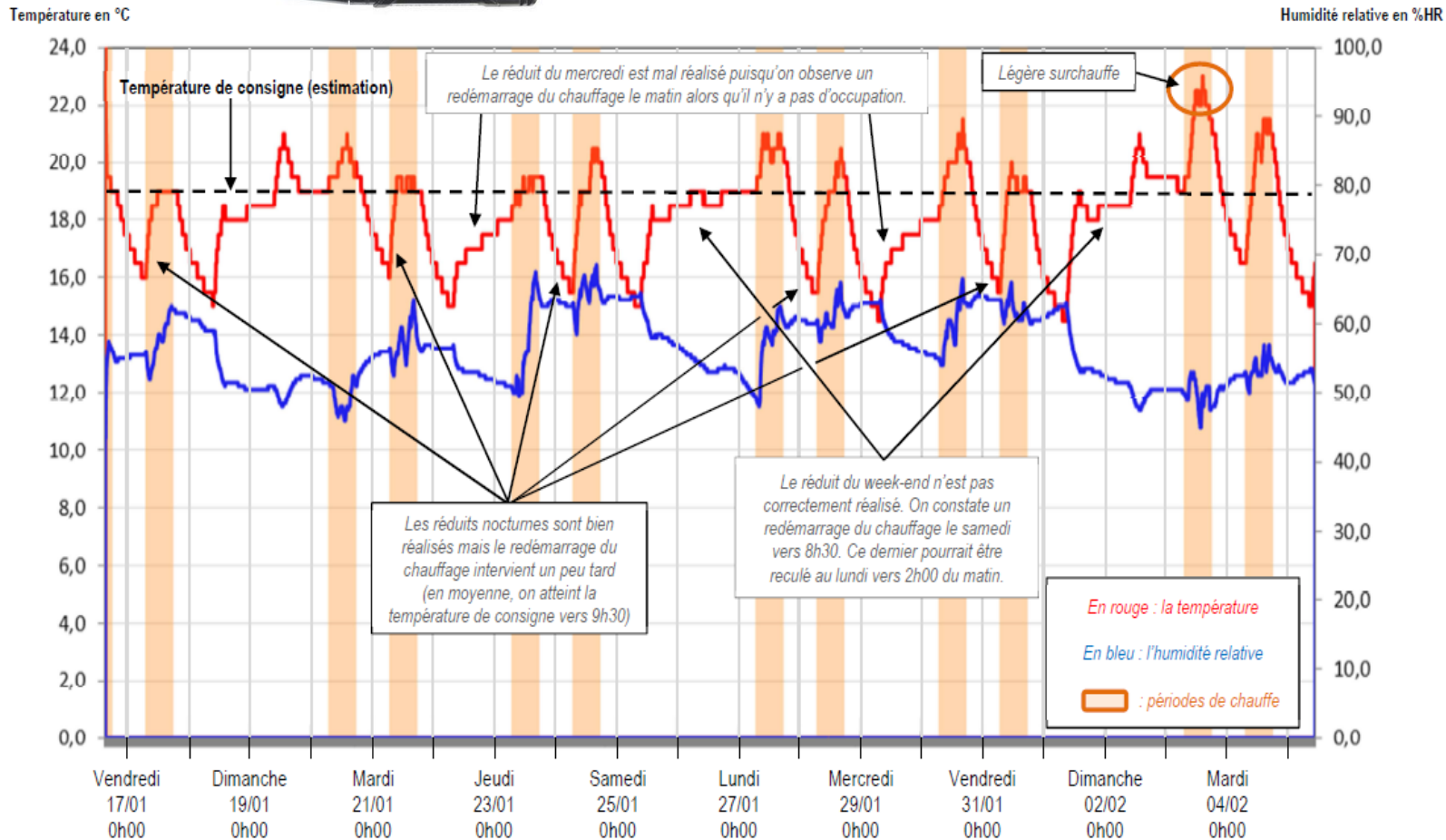
RÉGION
NORMANDIE



CEP Niveau 2 : Etudes complémentaires

Elles vont permettre de compléter et d'illustrer les audits/bilans et préconisations. Plusieurs pathologies vont pouvoir être détectées (défaut d'isolation, problème d'étanchéité à l'air, ponts thermiques, humidité, ...)



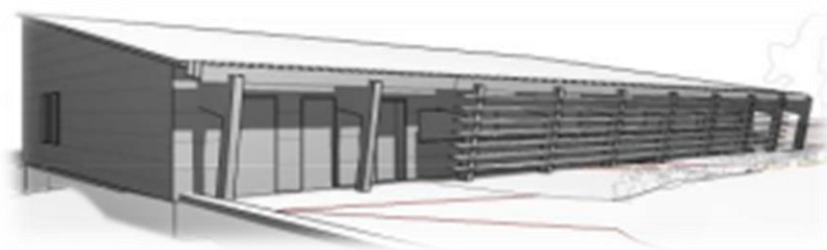
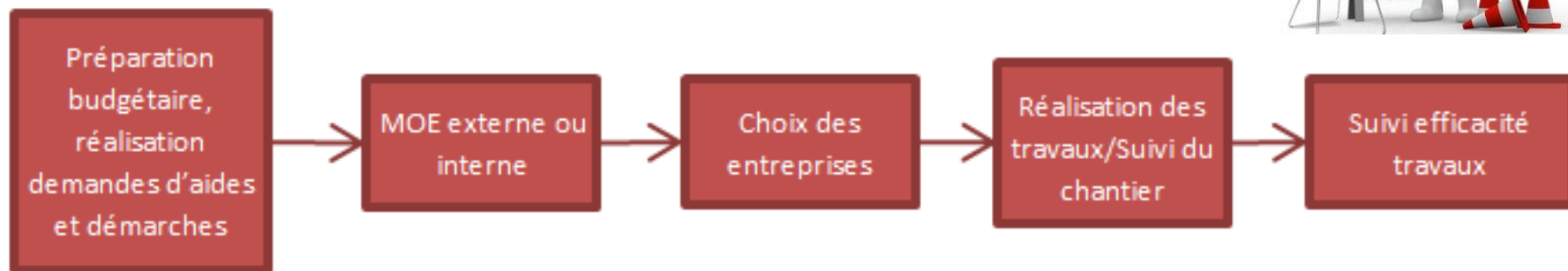


CEP - Niveau 3

Réaliser les travaux de rénovation

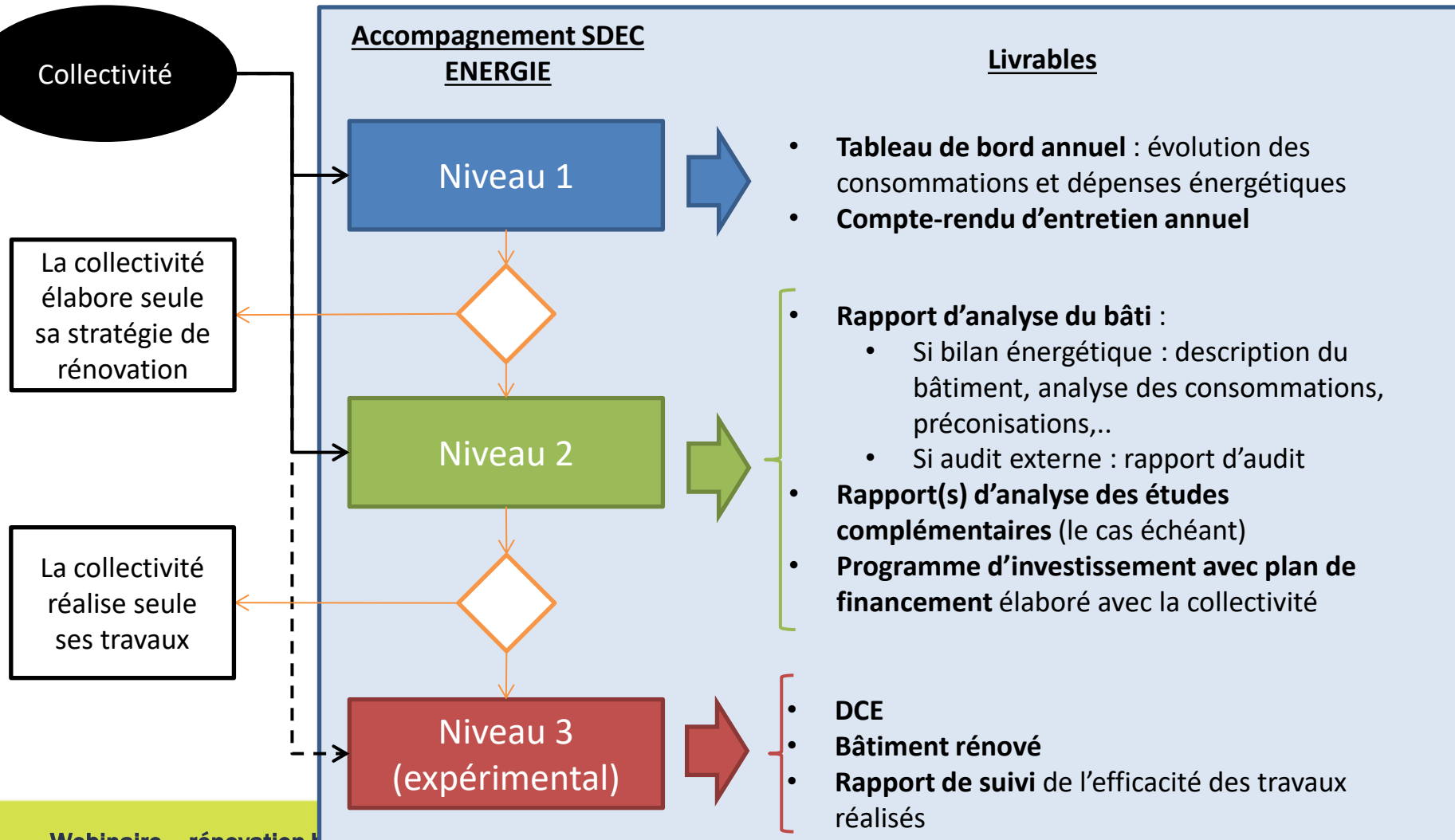


CEP Niveau 3 (expérimental)





Synthèse de l'accompagnement





Plus value du CEP renforcé

- **Un suivi des consommations facilité et en continu**
- **Une ingénierie orientée sur le passage à l'acte :**
 - Des moyens humains ciblant les projets de rénovation
 - Des outils plus efficaces, lisibles et opérationnels
 - Un appui tout au long du projet jusqu'à la mise en œuvre
- **Des projets mieux financés :**
 - Aide du SDEC ENERGIE pour l'accompagnement CEP
 - Renforcement des aides aux études énergétiques
 - Appui à l'obtention des aides aux travaux

Partie 3 :

Modalités de mise en œuvre



La mise en place de conventions

INTITULE	NATURE	MODALITES
CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP)	NIVEAU 1 : Suivre ses consommations et ses dépenses d'énergies sur son patrimoine bâti	Durée de la convention : 4 ans
	NIVEAU 2 : Elaborer et suivre sa stratégie de rénovation	Durée de la convention : 1 an Conditionné à l'adhésion au niveau 1
	NIVEAU 3 : (expérimental) Réaliser ses travaux de rénovation	Conditionné à l'adhésion aux niveaux 1 et 2 <i>(sauf si démarche similaire engagée)</i>



Des aides financières associées

INTITULE	NATURE	COUT DU SERVICE	AIDES FINANCIERES			MODALITÉS
			COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMMUNE A	COMMUNES B1	COMMUNES B2 et C	
CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP)	NIVEAU 1 : Suivre ses consommations et ses dépenses d'énergies sur son patrimoine bâti	500€/an + 50€/bâtiment/an	20%	50%	80%	Ne comprend pas le coût des études externalisées (audit énergétique et remplacement de chaudière)
	NIVEAU 2 : Elaborer et suivre sa stratégie de rénovation	3000€/bâtiment				
	NIVEAU 3 : (expérimental) Réaliser ses travaux de rénovation	10% du coût des travaux (HT)				

Des aides financières associées

Exemples chiffrés pour 10 bâtiments en niveau 1 et 1 bâtiment en niveau 2, selon la catégorie de commune :

	COMMUNE A	COMMUNE B1	COMMUNES B2 & C
niveau 1 : pour 10 bâtiments	800,00 €	500,00 €	200,00 €
niveau 2 : 1 bâtiment	2 400,00 €	1 500,00 €	600,00 €
<i>total sur 1 an</i>	3 200,00 €	2 000,00 €	800,00 €





Sondage 4 :

Seriez-vous prêt à faire appel à l'accompagnement du SDEC ENERGIE pour la rénovation énergétique de vos bâtiments publics ?



Partie 4 :

Retour d'expériences commune de TREVIERES



TREVIERES

- Commune de 930 habitants
- Appartenant à la CDC Isigny Omaha Intercom





Retour d'expériences - TREVIERES

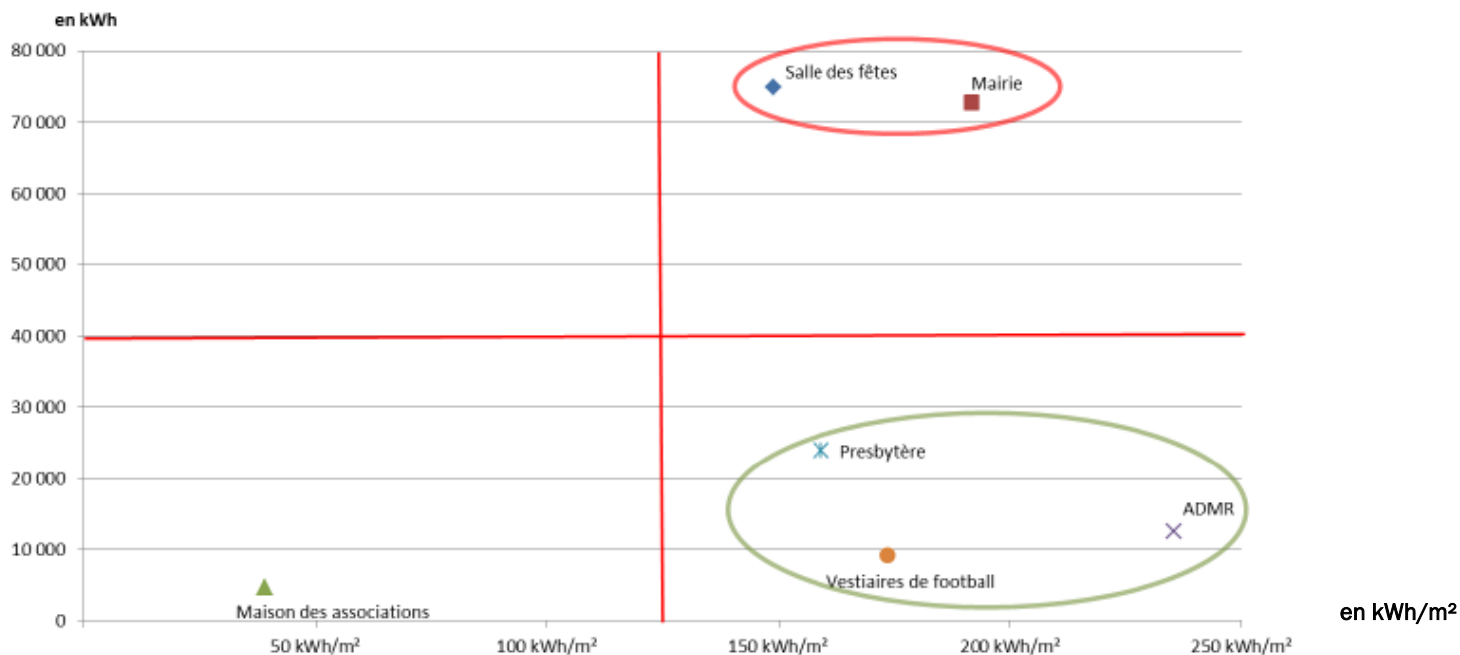
Contexte :

- La commune a adhéré au service de **Conseil en Energie Partagé (CEP)** en **avril 2017**.
- L'intérêt était de bénéficier d'un **bilan énergétique** sur l'ensemble du patrimoine bâti

Objectif : connaître les leviers d'actions pour maîtriser ses consommations et dépenses d'énergies.

Retour d'expériences - TREVIERES

Efficacité énergétique des bâtiments



Le bilan énergétique a permis de mettre en évidence les bâtiments ayant le potentiel d'économie d'énergie le plus important



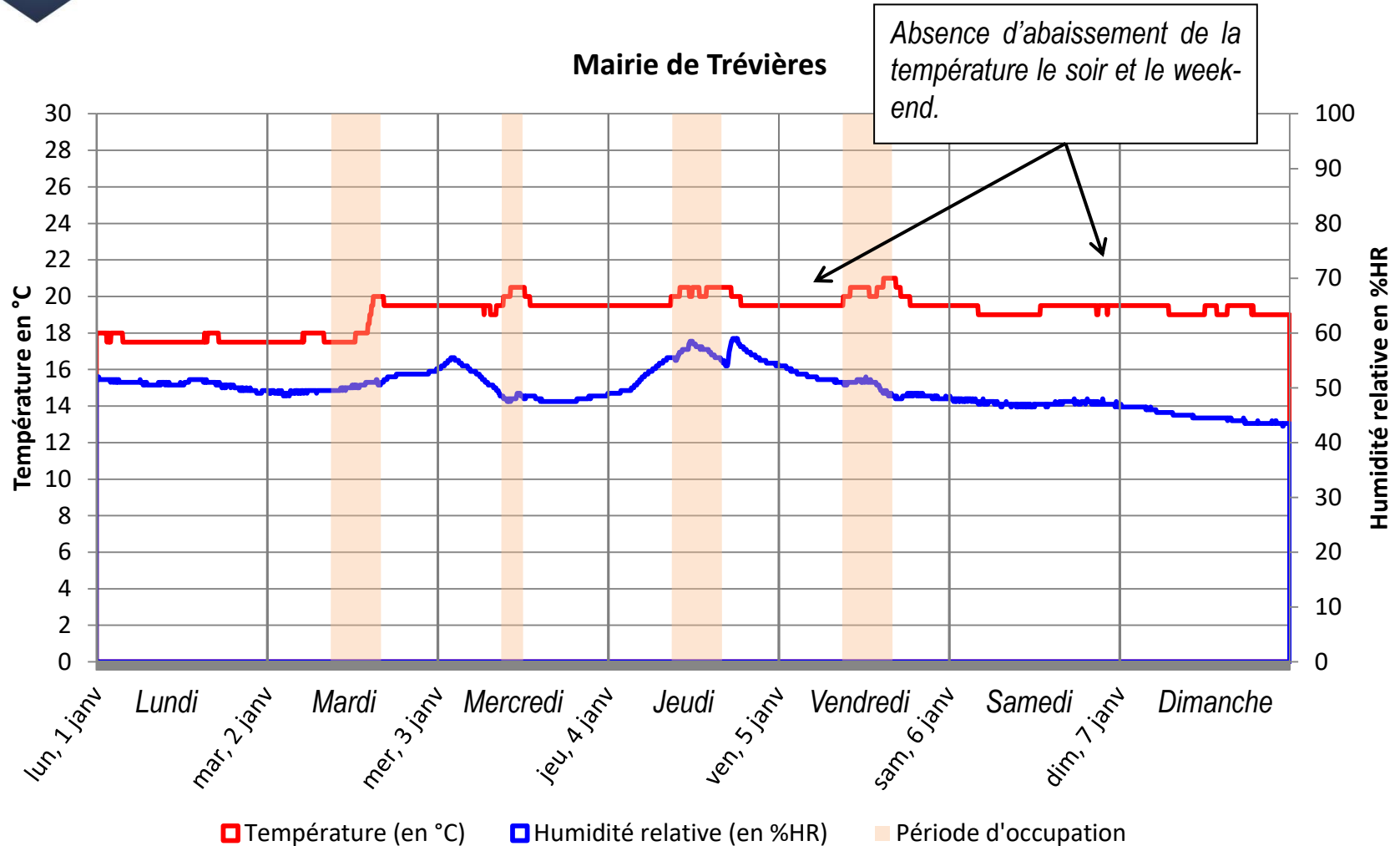
Retour d'expériences - TREVIERES

En parallèle des travaux d'accessibilité et de **rénovation énergétique de la mairie** ont été engagés au moment de l'adhésion au service de CEP.

Le SDEC ENERGIE a pu nous accompagner sur les choix des matériaux à mettre en place, les épaisseurs des isolants, etc.,

Une **campagne d'enregistrement des températures** a ensuite été réalisée durant l'hiver 2017/2018 pour vérifier la **régulation du chauffage**.

Retour d'expériences - TREVIERES





Retour d'expériences - TREVIERES

Zoom sur une action :

La mairie est chauffée par une chaudière gaz propane commune avec les logements au-dessus de la mairie. Il n'y avait **donc pas d'abaissement de température le soir et les week-ends.**

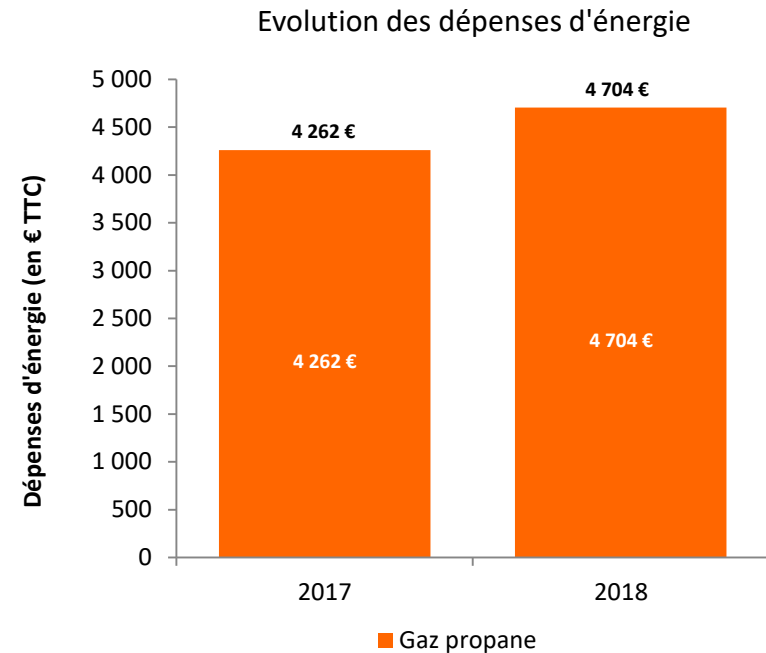
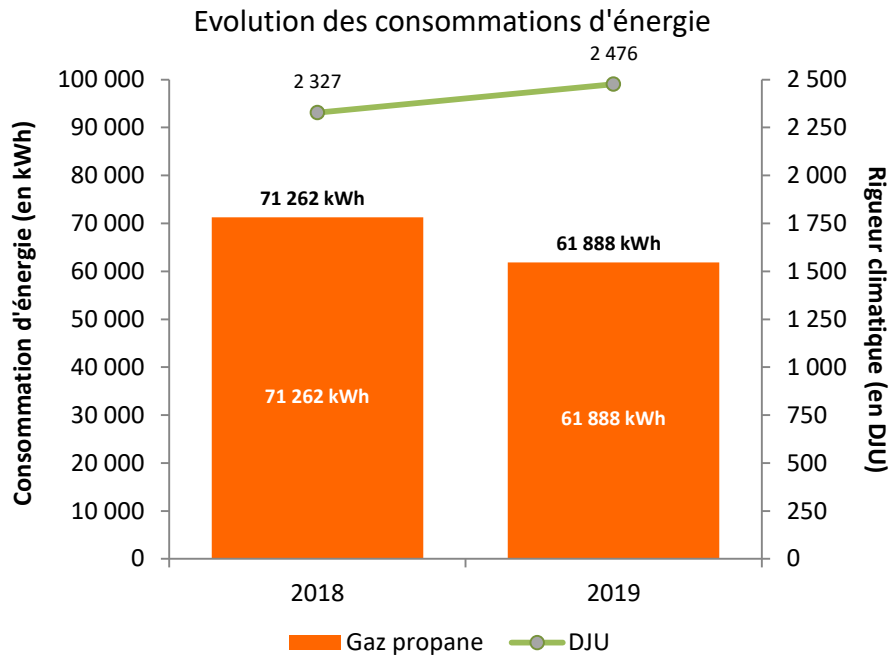
⇒ Le SDEC ENERGIE a préconisé de mettre en place des **robinets thermostatiques programmables** sur les radiateurs de la mairie.



⇒ Les robinets ont été installés durant l'été 2019.

Retour d'expériences - TREVIERES

Résultats :



⇒ **Gain de 13 % sur les consommations.**

Les dépenses ont cependant augmenté à cause de la hausse du tarif de gaz propane et la mise en place de la taxe carbone.



Retour d'expériences - TREVIERES

Plusieurs actions engagées sur les autres bâtiments :

- Mise en place d'un contrat d'entretien de l'ensemble des chaudières.
- Remplacement de la chaudière fioul de la salle des fêtes par une chaudière gaz propane.
- Remplacement de certaines menuiseries vieillissantes.
- Diminution de la puissance de l'abonnement électrique de l'atelier municipal.
- Installation de robinets thermostatiques programmables à la maison des associations.





Retour d'expériences - TREVIERES

En conclusion, l'accompagnement du SDEC ENERGIE a permis :

- D'avoir un état des lieux de notre patrimoine.
- De connaître les pistes d'actions pour maîtriser nos dépenses énergétiques.
- D'être accompagné techniquement sur les solutions à mettre en place.
- De bénéficier de conseil sur les subventions mobilisables.

Cette année, la commune va réaliser un **audit énergétique de la salle des fêtes** via le marché audit énergétique passé par le syndicat. Le but est de connaître les actions et les coûts d'une **rénovation énergétique ambitieuse** du bâtiment.



Echanges / Questions ...

Merci de votre attention !



Contact :

Département Transition énergétique

02 31 06 61 66

energie@sdec-energie.fr



Sondage 5 : **Ce webinaire a-t-il répondu à vos attentes ?**



Prochain Webinaire : **21 mai 2021**

« Les actions de solidarité énergétique »

Inscription prochainement possible
sur le site du syndicat :

www.sdec-energie.fr